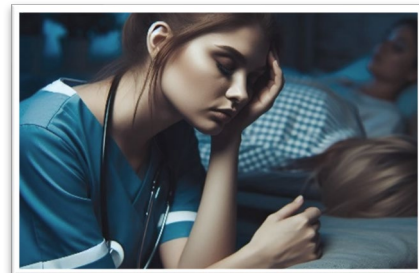


Le Point d'Indice Insuffisant et la Précarisation dans la Fonction Publique Hospitalière :

La **CFTC** lance un appel urgent aux autorités compétentes !

*Au cœur de nos hôpitaux, **les professionnels de santé, qui font face à des conditions de travail de plus en plus difficiles par manque de moyen, de recrutement ..., ont le moral au plus bas !***

Face aux efforts fournis par les agents, la valeur actuelle du point d'indice, qui sert de base au calcul des salaires dans la FPH, ne reflète pas du tout la valeur inestimable du travail effectué.



Cette situation engendre une frustration généralisée parmi les professionnels des services et établissement de Santé. Ils se sentent non seulement dévalorisés, mais également confrontés à une instabilité croissante. Les contrats précaires, les conditions de travail dégradées et l'instabilité professionnelle sont devenus monnaie courante dans nos Hôpitaux, menaçant non seulement le bien-être des agents, mais aussi la qualité des soins prodigués aux patients.

Face à cette réalité alarmante, la **CFTC** appelle les autorités compétentes à prendre des mesures immédiates pour revaloriser le point d'indice dans la FPH. Il est impératif de reconnaître dignement le travail des professionnels de santé et de mettre fin à cette précarité qui mine le secteur hospitalier.

Nous exhortons également les décideurs politiques à mettre en place des politiques visant à garantir des conditions de travail stables et sécurisées pour tous les agents de la FPH. Cela implique la création d'emplois pérennes, l'amélioration des perspectives de carrière et la lutte contre la précarité salariale.

Nos revendications :

- La **CFTC** réclame l'augmentation du point d'indice pour les professionnels de santé, afin de reconnaître dignement leur travail et de mettre fin à la précarité salariale,
- La **CFTC** demande des mesures pour lutter contre les contrats précaires dans la fonction publique hospitalière,
- La **CFTC** exige des politiques de développement des compétences pour les professionnels de santé, afin d'améliorer leur formation et leur insertion professionnelle, tout en luttant contre la perte de sens de leurs métiers,
- La **CFTC** propose la mise en œuvre d'une concertation et d'une collaboration accrues entre les différents acteurs de la santé, afin de garantir une meilleure qualité des soins et un meilleur suivi pour les patients,
- La **CFTC** réaffirme l'importance des mesures afin de promouvoir la santé et la sécurité au travail pour l'ensemble des professionnels, afin de prévenir les risques professionnels et de réduire les risques d'usure professionnelle.

En tant que notre qualité de représentant des agents et salariés des établissements de Santé, la **Fédération CFTC Santé Sociaux** est déterminée à défendre leurs intérêts.

Nous appelons à une **mobilisation générale** en soutien à l'ensemble des professionnelles et aux côtés des autres organisations syndicales, le **19 MARS 2024**, pour un **point d'indice juste** et des **conditions de travail dignes** pour tous les professionnels de santé. Nous appelons nos sections et syndicats départementaux à se mobiliser au plus près de leur lieu d'exercice.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER

Sylvie DUSSAN, Secrétaire Générale Adjointe

Tél. : 06.33.55.66.33

✉ : sdussan@cftc-santesociaux.fr

Frédéric FISCHBACH, Président

Tél. : 06.62.06.63.45

✉ : ffischbach@cftc-santesociaux.fr